



AFFICHAGE CLIENTS

Mes obligations réglementaires en Séjours



Pour les chambres d'hôtes ou gîtes de groupes

✓ J'AFFICHE

À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT, à proximité de l'entrée principale du public, de manière claire, lisible et à jour :

- - **le prix pratiqué** pour la prochaine nuitée en chambre double,
- **ou le prix maximum pratiqué** pour une nuitée en chambre double pendant une période au choix incluant la prochaine nuitée,
- si je ne propose pas ces prestations, j'affiche **le prix de la prestation d'hébergement** la plus couramment pratiquée, assortie de sa durée,
- les **modalités d'accès** aux prix de l'ensemble des prestations commercialisées,
- j'indique si **un petit déjeuner** est compris ou non dans le prix de la prestation d'hébergement,
- j'indique si **une connexion internet** est accessible ou non depuis les chambres.

AU LIEU DE RÉCEPTION DE LA CLIENTÈLE

- toutes les informations devant être présentes à l'extérieur de l'établissement,
- l'indication des heures d'arrivée et de départ et, le cas échéant, les suppléments appliqués en cas de départs tardifs,
- je tiens à la disposition de mes clients l'information sur **les prix de l'ensemble des prestations commercialisées**.

DANS CHAQUE CHAMBRE

- j'indique **comment accéder à l'information** sur l'ensemble des prix des prestations fournies accessoirement aux nuitées ou séjours.

✓ LES MODALITÉS D'AFFICHAGE DES PRIX

LES PRIX SONT AFFICHÉS TOUTES TAXES COMPRIS

- ils incluent le prix de **toutes prestations indispensables** à la réservation,
- **les taxes applicables** payées par le consommateur ne pouvant être incluses dans le prix sont mentionnées à proximité du prix,
- à proximité immédiate du prix est affichée **la date ou la période** durant laquelle le prix est applicable ou bien, vous pouvez utiliser la mention «tarif du jour»,
- si je propose une réduction sur le prix de la prestation d'hébergement **lorsqu'un instrument de paiement spécifique est utilisé**, je mentionne l'instrument de paiement à proximité immédiate du prix. Cette mention doit être réalisée en respectant des conditions de visibilité et lisibilité au moins égales à celles du prix.



Pour les gîtes ruraux ou meublés tourisme

✓ J'AFFICHE :

À L'INTÉRIEUR DU MEUBLÉ

La décision du classement prise par le préfet.

Elle précise le nom du loueur, l'adresse du meublé de tourisme, sa capacité (exprimée en nombre de personnes susceptibles d'être accueillies) et la catégorie de classement.

✓ JE PEUX AFFICHER (facultatif) :

Le classement de mon meublé par l'affichage d'un panneau selon un modèle établi par l'organisme national Atout France.



Pour les campings à la ferme

✓ J'AFFICHE :

- **DANS TOUS LES CAMPINGS (déclarés et aménagés)**
 - les prix, toutes taxes comprises, de manière claire et lisible, des prestations de service commercialisées :
 - à l'entrée de l'établissement,
 - au lieu de réception de la clientèle,
 - au lieu de commercialisation y compris en ligne.

• DANS LES CAMPINGS AMÉNAGÉS

- **le règlement intérieur :**
 - à l'entrée du terrain,
 - au bureau d'accueil,

Et si le camping est classé :

- **la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs,**
- **le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs.**

Autres obligations

Je suis concerné si j'exploite un(e) :

- chambre d'hôtes,
- gîte rural ou meublé tourisme,
- gîte de groupe,
- camping à la ferme.

✓ J'AFFICHE :

- **SI JE PROPOSE UNE PISCINE PRIVATIVE À USAGE COLLECTIF**
 - les profondeurs minimales et maximales de chaque bassin doivent être affichées et lisibles depuis les plages et les bassins,
 - les informations sur les précautions d'emploi de tout matériel mis à disposition.

• SI JE PROPOSE UNE AIRE DE JEUX

- À l'entrée de l'aire de jeux :
 - le nom de l'exploitant de l'aire de jeux de manière visible, lisible et indélébile,
 - un panneau interdiction de fumer (les aires de jeux sont toutes des espaces non-fumeurs),
- Sur ou à proximité de chaque équipement :
 - la tranche d'âge à laquelle chaque jeu est destiné,
 - les mentions d'avertissement relatives aux risques liés à l'utilisation (les pictogrammes sont acceptés).

